



## Absence réponse propriétaire réparation

-----  
Par Rem6517

Bonjour, je suis en location meublée depuis 6 mois (logement en mandat de gestion par agence).

J'ai une crémonne de fenêtre dans une chambre qui s'est cassée rapidement après mon entrée (fenêtre bloquée fermée depuis et volets non refermables)

J'ai donc sollicité l'agence pour faire un devis de réparation (ce qui a été fait au bout de 2 mois).

Depuis maintenant 3 mois, le devis a été envoyé au propriétaire pour validation qui ne montre aucun signe de vie (mail, courrier, téléphone).

la chambre est donc depuis non aérable et avec volets ouverts en permanence (donc pas utilisable)

Quels sont mes leviers "juridiques" pour pousser l'agence à faire quelque chose ? (qui à part me dire que le propriétaire ne répond pas ne fait rien ou ne me propose aucune solution).

Merci de votre aide

-----  
Par osram

Bonjour,

Relancer avec une lettre recommandée avec accusé de réception et conservez toutes les copies.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle est la nature de la réparation indiquée sur le devis ?

Quel est le montant ?

Parce que vous devez aussi savoir que les menues réparations sont à la charge du locataire selon le décret :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148/>

a) Sections ouvrantes telles que portes et fenêtres :

Graissage des gonds, paumelles et charnières ;

Menues réparations des boutons et poignées de portes, des gonds, crémones et espagnolettes ; remplacement notamment de boulons, clavettes et targettes.